

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation écrite faite par le bureau, le lundi 4 octobre 2021 à 18 heures dans la salle des actions éducatives de l'OPS.

L'assemblée est présidée par M. Martin MEYER, président, assisté de Mme Fabienne MASSON, secrétaire générale.

## **Allocution de bienvenue :**

M. Martin MEYER, président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents de leur participation à l'Assemblée Générale.

Il salue la présence de Mme Marie LINDEN, directrice générale de l'OPS et la remercie de sa participation à l'assemblée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents en leurs noms et/ou aux noms de ceux des adhérents ayant établi un pouvoir.

Ladite feuille de présence permet de constater que 37 membres de l'association ayant acquitté leur cotisation pour la saison 2020/21 sont présents et 20 représentés par des pouvoirs réguliers, soit au total 57 personnes.

L'assemblée peut donc valablement délibérer sur l'**ordre du jour** suivant, fixé dans la convocation :

1. Approbation du procès-verbal. de l'assemblée générale du 15 octobre 2020 (consultable sur notre site internet [www.euterpe-ops.fr](http://www.euterpe-ops.fr)).
2. Rapport moral du président pour la saison 2020/2021 (Martin MEYER).
3. Rapport et compte-rendu du trésorier pour l'exercice 2020 et présentation du budget prévisionnel 2021 (Giusi PAJARDI).
4. Décharge au conseil d'administration.
5. Fixation des cotisations pour la saison 2021/2022
6. Les activités d'Euterpe pour la saison 2021/2022
7. Questions diverses.

### **1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2020 :**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2020, consultable sur le site internet de l'association ([www.euterpe-ops.fr](http://www.euterpe-ops.fr)), est approuvé à l'unanimité.

### **2) Rapport d'activité du président pour la saison 2020/2021 (Martin MEYER) :**

Le président donne lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé (document annexé au présent procès-verbal).

### **3) Rapport et compte-rendu de la trésorière pour l'exercice 2020 et budget prévisionnel 2021 :**

Mme Giusi PAJARDI, trésorière, donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (document annexé au présent procès-verbal) ainsi que du rapport de Mme Chantal PINON, vérificateur aux comptes, daté du 6 mai 2021, qui indique que les comptes présentés sont réguliers et sincères.

Elle donne lecture des prévisions budgétaires pour l'exercice 2020.

La discussion sur ces deux rapports est déclarée ouverte. A l'issue de la discussion, le rapport d'activité du président et celui de la trésorière sont approuvés à l'unanimité.

### **4) Décharge au bureau :**

Le président soumet alors au vote de l'Assemblée la résolution suivante :

*"L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du président et le rapport financier de la trésorière, approuve ces rapports et donne quitus au bureau pour sa gestion de l'exercice 2020".*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **5) Fixation des cotisations pour la saison 2021/22 :**

Pour la saison 2020/21, l'assemblée générale du 3 juin 2019 avait fixé les cotisations annuelles à 50 € pour les membres adhérents, 70 € pour l'adhésion couple et 10 € pour les étudiants.

En raison de la situation sanitaire, le bureau a pris l'initiative de ne pas appliquer immédiatement cette délibération et de maintenir pour la rentrée de septembre

2020 le montant des cotisations au niveau antérieur. Cette décision avait été ratifiée par l'assemblée du 15 octobre 2020.

Le bureau a reconduit cette mesure pour la présente saison 2021/22. Pour la saison 2022/23 (exercice 2022), il est proposé à l'AG de fixer les cotisations annuelles à 50 (cinquante) € pour les membres adhérents et 75 (soixante-quinze) € pour l'adhésion couple.

Rappelons qu'est fiscalement déductible tout don dépassant ces montants; un formulaire Cerfa est délivré.

L'assemblée adopte, à l'unanimité, la proposition du bureau et fixe pour la saison 2022/23 (exercice 2022), les cotisations annuelles à 50 (cinquante) € pour les membres adhérents et 75 (soixante-quinze) € pour l'adhésion couple.

### **6) Les activités d'Euterpe pour la saison 2020/2021 :**

Le président et la secrétaire, Fabienne MASSON, donnent connaissance à l'Assemblée des activités projetées pour la saison 2020/2021 (répétitions ouvertes aux adhérents, rencontres avec des artistes, excursions ou voyages, activités diverses).

Voir aussi, pour plus de précisions, le rapport du président ci-annexé.

### **7) Élection du vérificateur aux comptes :**

Aux termes de l'article 14 de nos statuts, l'Assemblée Générale élit le vérificateur aux comptes. Mme Chantal PINON ne souhaitant pas le renouvellement de son mandat, il vous est proposé de confier cette mission à M. Claude PFAUWADEL.

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Dijon, titulaire d'un DESS de Fiscalité et du diplôme d'expert-comptable, M. PFAUWADEL a exercé comme expert-comptable et commissaire aux comptes à la Fiduciaire de France, puis à la société SEGEC et enfin à titre personnel de 2003 à 2019, date à laquelle il a cessé son activité professionnelle.

Il s'agit d'un concours bénévole au profit de notre association.

Mise aux voix, la résolution nommant M. PFAUWADEL en qualité de vérificateur des comptes est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée remercie très vivement Mme PINON pour son précieux concours dans les années passées et M. PFAUWADEL pour sa disponibilité future.

## 8) Divers :

Diverses questions sont abordées en fin de réunion à la demande de l'assemblée. Mme Marie LINDEN, directrice générale, y répond.

Elles portent notamment sur les conséquences de la situation sanitaire qui laisse espérer un prompt retour à la normale.

Il est également fait état de remarques sur l'entretien de la salle (couches de poussières visibles sur les modénatures) ainsi que sur le bruit de fond continu émanant de la ventilation des projecteurs. La pauvreté de l'offre en matière de restauration et de bar ainsi que l'entretien des toilettes sont également critiqués.

Mme LINDEN explique qu'elle n'a de cesse de faire remonter les problèmes d'entretien général et de restauration à *Strasbourg Événements*, gestionnaire du Palais des Congrès et de la Musique et du Parc des Expositions de Strasbourg. Le président adressera à cette société une lettre pour lui faire part de ces nombreuses remarques.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 19h30.

Fait à Strasbourg, le 4 octobre 2021.

le président :

la secrétaire générale :

signé : Martin MEYER

signé : Fabienne MASSON

**Annexes :**

- circulaire portant convocation de l'assemblée générale ordinaire
- rapport d'activité du président pour la saison 2020/21
- comptes de l'exercice 2020.